

N°DEC-2023-25

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION PAR BL-ÉDUCATION DE DEUX ATELIERS INTITULÉS « MANGAS » ET « CARICATURE », LES 28 FÉVRIER 2023 ET 1^{ER} MARS 2023 À L'ACCUEIL DE LOISIRS ROMAIN ROLLAND ÉLÉMENTAIRE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec BL-EDUCATION – 20 rue de Toul 93200 SAINT-DENIS ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation de deux ateliers, le premier intitulé « Mangas », le 28 février 2023, et le second intitulé « Caricature », le 1^{er} mars 2023, en demi-journée, dans les deux cas à l'accueil de loisirs Romain Rolland élémentaire.


Article 2 : Il est retenu pour ce faire BL-EDUCATION, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 523,80 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 9 février 2023.


Le Maire,
Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 14 FEV. 2023
Et de la publication le 14 FEV. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS